

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 JANVIER 2025**

**Compte-rendu affiché le : 31 janvier 2025**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2025**

**N° 25-01-04**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**OBJET :**  
**Décisions du maire –**  
**information du conseil**  
**municipal**

**Secrétaire de séance : Gilles GRANGIER**

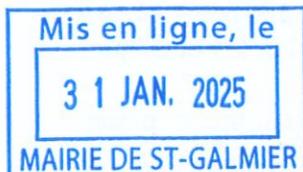
**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY - Christian BECUWE - Suzanne BOICHON - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD – Alain LECUE – Pascal BENARD.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Jacques DECHANDON à Christian BECUWE - Gérard ALLANCHE à Gilles GRANGIER - Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS - Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET - Michel FRANCHINI à Thomas ROCHETTE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC à Marie-Hélène BOUILHOL.

**Membre absent : /**



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

31 JAN. 2025

Mairie de Saint-Galmier

OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2024-145 – EPE – Analyse de la pratique professionnelle - Convention de formation professionnelle pour le RPE BOUT'CHOU pour une durée de 10 séances de 2 heures pour un montant total de 265,93 € TTC.
- Décision n°2024-146 – Offre de financement pour un emprunt bancaire au titre des travaux d'investissement, construction d'un parking silo.  
Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 EUR  
Durée du contrat de prêt : 20 ans  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,27 %
- Décision n°2024-147 – SPA de LYON – Convention de fourrière animale pour l'année 2025.
- Décision n°2024-148 – EXPO LEGO – Convention pour la gestion de l'EXPO LEGO installée sur la commune pour l'hiver 2024 avec l'association LA BULLE.
- Décision n°2024-149 – EUROMEDIA :  
Acquisition d'une imprimante HP Latex 560 reconditionnée : 5 400 € HT  
Installation et formation : 1 980 € HT  
Contrat Full incluant maintenance, têtes d'impression et lot de 10 cartouches : 380 € HT/mois (durée 24 mois)
- Décision n°2024-150 – Contrat SIMCO Smart Prospective et Smart RH pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025 – Droits d'accès 5 480 € TTC/an (remise de 3 485 € TTC la 1ère année) – Frais de mise en service 600 € TTC
- Décision n°2024-151 – EPURES – Accompagnement pour la réalisation d'une étude de gisements fonciers – Coût total 33 000 € cofinancés par Epora, Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Galmier à hauteur de 11 000 € chacun.
  
- Décision n°2025-01 – ENEDIS – Raccordement électrique n° 4346419201 au 4 Rue du Cloître pour un montant de 1 658,88 € TTC.
- Décision n°2025-02 – RELAIS 42 – Convention pour l'animation périscolaire à Saint-Galmier du 1er novembre 2024 au 04 février 2026 pour la mise à disposition de Florian VIGNE-MOUTIER embauché par RELAIS 42.
- Décision n°2025-03 – QUALIOPI – Convention de formation professionnelle pour deux agents municipaux, pour un stage intitulé « associer les arbustes et les vivaces pour créer de nouvelles scènes paysagères » en date des 25, 26 et 27 juin 2025 pour un montant total de 1 912 € TTC.
- Décision n°2025-04 – ATELIER DE LA GARE – Avenant n°1 au marché public d'aménagement d'une terrasse au 4 Rue du Cloître à Saint-Galmier pour un montant de 1 100 € HT ce qui porte le montant global du marché à 15 010 € HT soit 18 012 € TTC.
- Décision n°2025-05 – Convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'Espace Jeunesse, deux samedis après-midi par mois sur l'année 2025, à l'association Aimer la Vie.

- Décision n°2025-06 – ANNULE ET REMPLACE Décision du Maire n° 2021/27 – MATHIEU – Contrat d'entretien annuel RAVO R5 pour la balayeuse à compter du 01/01/2025 pour 2 visites par an d'un montant annuel de 4 380 € HT soit 5 256 € TTC.
- Décision n°2025-07 – SFR – Abonnement mobile supplémentaire engagement 24 mois pour un montant de 230 € HT à compter du 1er janvier 2025, soit 276 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 31 janvier 2025.

LE MAIRE  
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gilles GRANGIER



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

31 JAN. 2025

Mairie de Saint-Galmier